



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION ET DE VENTE

1. Représentation. Si le locataire est une association ou une société, le représentant, gérant ou mandataire déclare assumer personnellement la responsabilité de toutes les obligations résultant du contrat. Il/elle se porte garant personnellement de toutes les sommes dues, maintenant et à l'avenir, à The Powershop.

2. Responsabilité du locataire. Le locataire est responsable pendant toute la durée de la location de tout dommage mécanique ou électrique, perte, vol, mauvaise utilisation, mauvais entretien, surcharge ou usage incorrect du matériel loué, même si la cause exacte ne peut être déterminée. Dans ce cas, les frais de réparation et toute indemnité de non-utilisation sont entièrement à la charge du locataire. En cas de vol total ou de perte complète du matériel, le locataire est tenu de rembourser la valeur totale, en plus du prix de location convenu. Le loueur ne pourra en aucun cas être tenu de verser une quelconque indemnité si le locataire estime que le matériel est défectueux, sauf preuve écrite et acceptation préalable par The Powershop.

3. Les câbles endommagés (ex. : fiches cassées) seront facturés au prix d'un câble neuf.

4. Le locataire déclare avoir reçu le matériel en bon état et s'engage à l'utiliser en bon père de famille.

5. Le matériel doit être retourné dans le même emballage et état que lors de la livraison. À défaut, des frais de nettoyage ou de remise en état seront facturés, avec un minimum de 24,79 € HTVA.

6. Accès et transport. Si le matériel doit être livré avec un camion de 10 tonnes ou plus et que l'accès au site n'est pas possible, les frais supplémentaires de transport ou de déchargement seront à la charge du locataire.

7. Toute commande est soumise exclusivement aux présentes conditions générales, à l'exclusion de celles du client.

8. Toutes les offres sont sans engagement. Le contrat n'est valable qu'après confirmation écrite ou début d'exécution.

9. Nos factures sont payables à la date d'échéance mentionnée. En cas de non-paiement, elles sont majorées de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 10 %, avec un minimum de 49,58 €, ainsi que d'intérêts de 1 % par mois. Les marchandises restent la propriété de The Powershop jusqu'au paiement intégral.

10. Notre garantie est limitée au remplacement du matériel ou, si cela n'est pas possible, au remboursement du prix.

11. Toute annulation de commande doit être faite par écrit. Elle n'est valable qu'avec notre accord écrit. En cas d'annulation, une indemnité forfaitaire de 25 % du montant convenu sera facturée.

12. Tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du contrat est soumis au droit belge et à la compétence exclusive des tribunaux du siège social de The Powershop.

13. Toute dérogation aux présentes conditions n'est valable qu'avec l'accord écrit et exprès de The Powershop.

Location de petits groupes électrogènes (≤ 7 kVA)

Les petits groupes électrogènes (≤ 7 kVA) doivent être retirés et retournés par le client chez The Powershop.

En cas de problème technique, le client doit contacter The Powershop par téléphone et rapporter le groupe pour inspection.

Si le problème n'est pas imputable au client, The Powershop fournira un appareil de remplacement sans frais supplémentaires.

Tous les frais résultant d'un mauvais usage ou d'un retour dans un état dégradé seront facturés au client.